AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-10-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 27 août 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 21 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Bruno MAHE, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI, Agathe PASQUIER et Florian GRENIER.

Absents :

Monsieur Mathias LAVOLE a donné pouvoir à Madame JULINE HERITIER, Madame Nadège BROUILLET a donné pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Madame Janique FEUVRIER a donné pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Benoît LALIRE a donné pouvoir à Madame Vanessa JORGE, Monsieur Yann DEBERNARDY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT et Monsieur Gérald CANTOURNET a donné pouvoir à Monsieur Florian GRENIER.

Madame Laurence VELLA est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-9.1-138

Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le domaine communal

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités durables et de la transition énergétique, la Commune de Tullins souhaite accompagner le développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur son territoire. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les orientations du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, notamment en contribuant au développement d'un maillage territorial de bornes de recharge ouvertes au public, levier indispensable au déploiement des mobilités électriques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Afin d'évaluer les besoins des habitants et des usagers, une consultation est organisée du 1er au 24 août 2026 sous la forme d'un sondage en ligne. Les résultats mettent en évidence un intérêt des habitants et des actifs pour le développement d'une offre de recharge pour véhicules électriques sur le territoire communal.

Au regard de ce constat, la municipalité souhaite engager une démarche visant à permettre l'implantation de bornes de recharge accessibles au public, sans mobiliser les capacités d'investissement de la Commune.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-10-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

Il est ainsi proposé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné à sélectionner un ou plusieurs opérateurs économiques en capacité de financer, installer, exploiter, entretenir et renouveler des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le domaine communal.

Le principe retenu est celui d'un investissement intégralement pris en charge par un tiers investisseur, sans participation financière de la Commune aux coûts d'installation, d'exploitation ou de maintenance des équipements.

Dans ce cadre, la Commune mettrait à disposition de l'opérateur retenu, un ou plusieurs emplacements de stationnement appartenant à son domaine communal, dans le cadre d'un bail définissant les conditions de mise à disposition des emprises nécessaires à l'implantation et à l'exploitation des infrastructures de recharge. Ce bail précisera notamment la durée, les conditions financières, les obligations respectives des parties ainsi que les modalités d'exploitation, d'entretien et de remise en état des sites.

Le lancement de cet Appel à Manifestation d'Intérêt vise à recueillir des propositions techniques, économiques et d'exploitation permettant à la Commune de sélectionner l'offre la plus adaptée aux besoins du territoire et de conclure le cas échéant, le ou les baux correspondants.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses dispositions relatives à la gestion et à la valorisation du domaine des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, lorsque ceux-ci sont applicables,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

- **Approuve** le principe du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de l'installation, du financement, de l'exploitation et de la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire communal,
- **Précise** que l'investissement sera intégralement assuré par le ou les opérateurs retenus, sans participation financière de la Commune,
- **Approuve** le principe de la mise à disposition d'emplacements de stationnement communaux, dans le cadre d'un bail, afin de permettre l'implantation de ces équipements,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et à signer tout document s'y rapportant.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 28 août 2026

Le Maire
Jean-Philippe VIALAT

